

Présents : Thierry MALIET, Nathalie GERME, Jean-Pierre CATHALA, Angélique VIGUIER, Patrick FAUCOU, Françoise MUSI, Katja ZWEERUS.

Excusé : Lionel CROS

Secrétaires de séance : Katja Zweerus et Patrick Faucou

1 - Validation du PV du 17 décembre 2024

2 - Parole aux conseillers :

OYA. Patrick Faucou. Pour rappel: Le concessionnaire SICAE construit et exploite le réseau électrique pour le compte du concédant à qui appartient le réseau : la commune et la communauté de communes. Dans ce cadre, le contrat de concession ayant expiré le 31/12/2024, celui-ci est renouvelé pour 35 ans.

Oya n'a pas de marge de manœuvre concernant le tarif réglementé d'électricité et confirme la baisse de 15%. Concernant les problèmes de factures élevées remontées à Oya, après contrôle, celles-ci sont confirmées réellement consommées. La cause la plus probable est l'installation inadaptée de moyen de chauffage pour des habitats insuffisamment isolés.

Pour information, une demande de bilan thermique d'habitation peut être faite auprès d'Oya ou de la Coop de So de Carmaux. Celui-ci est gratuit à ce jour.

ENR / Photovoltaïque: Les réseaux sont historiquement dimensionnés des centrales de production vers les consommateurs ; dans la mesure où la production est décentralisée, il est nécessaire pour Oya de redimensionner et reconcevoir les réseaux.

Fibre : confirmation qu'on peut toujours se brancher avec Oya/Sicae, tarif de branchement (si moins de 250 m) : 300 € dont 240 de forfait et 60 pour la mise en œuvre.

(Fibre bis, pour info : près de Rougeyres un premier câble de Tarn Fibre s'est cassé, sans raison apparente mais peut-être à cause d'un camion.)

Indemnité adjoint. Angélique Viguier a renoncé depuis juin 2024 à son indemnité, elle estime qu'elle n'est pas toujours suffisamment disponible sur le terrain du fait de son travail.

Gestion de la salle des Sébiès. Jean-Pierre Cathala. Réunion du lundi 27 janvier.

Il est prévu de re-goudronner l'entrée du parking.

Côté électricité, la prise de terre est à mettre en conformité.

Les anciens bancs-tréteaux-tables actuellement stockés sous l'estrade, sont partagés entre les 2 communes ; Saint Christophe stockera sa part dans son garage.

Culture en Partage annonce l'arrêt de l'utilisation de la salle pour l'épicerie.

Le budget de gestion de la salle reste très déséquilibré. Recettes 1110 € (locations), frais 9808 €, ce qui est dû entre autres au chauffage qui est coûteux (et : il arrive que l'on oublie de l'éteindre !). Pour y remédier partiellement il est décidé de demander un devis pour une minuterie réglé sur 2 heures. Aussi pour 2026 la location sera augmentée de 50 € pour le chauffage, en hiver. Les

habitants des deux communes payeront ainsi 150 + 50 €, ceux des communes extérieures 200 + 50€. La gratuité totale pour les mairies et les associations est maintenue.

Un devis sera demandé pour une shampooinseuse pour la salle, qui si elle voit le jour sera utilisée par le salarié de Montirat.

3 – Délibérations :

Devis bureau d'études URBA2D pour le PLU

Frais supplémentaires : 2500 € HT pour la Commission des Sites (classement du camping, et création d'un hameau léger-STEAL). Vote 7 pour. Les 2600 € pour le commissaire enquêteur qui fera l'enquête publique fin 2025, étaient prévus.

Une demande est faite à la DDT de tenir compte de ces surcoûts dans le taux de subvention pour le PLU (17 % accordés pour le moment).

Voirie 2025 pour demande subvention FDT. Jean-Pierre Cathala et Patrick Faucou.

Goudronnage prévu: à la Maurélié depuis la lampe municipale devant M. REYNES jusqu'au gîte de M. et Mme Hofstede ; du carrefour de Jouanens jusqu'au village de Narthoux ; bout du chemin allant au cimetière de Narthoux.

Le coût est en attente et sera validé par mail. Entreprise Maillet.

Chemins de terre (hors subventions) : de Bournens jusqu'à la départementale (le Moulinel) ; l'Hôpital a une buse cassée qu'il faut remplacer car ça inonde la route ; à Narthoux le chemin qui monte au Frau, reboucher les ornières ; un arrangement à faire devant la stabu de Narthoux ; problème d'eau sur le chemin de Garrigou : fossé à reprendre.

Il y a d'autres chemins et fossés à revoir, dont notamment celui qui relie Saint Christophe et Brésil : une partie du chemin s'est effondré, la terre est partie.

4 – Infos et points à débattre

Eglises. Après visite d'un expert, il a été obtenu par l'assurance 9000 € pour les réparations liées aux catastrophes naturelles 'mouvements de terrain et retrait des argiles dus aux sécheresses'. Pour l'église de Saint-Christophe, il y aura 2 tirants sur la longueur, et 1 sur la largeur. De plus, il faudra étanchéifier la toiture à un endroit, et reprendre une voûte en plâtre qui a pris l'eau. L'église de Saint-Dalmaze ne peut pas être prise en compte car les fissures étaient entamées avant les sécheresses en question. La majorité des chaises de St Dalmaze, soumises à l'humidité, ont été stockées dans la grange Tressol.

A Narthoux, retouche et reprise de la peinture qui est tombée (et une fenêtre de la sacristie est prête et sera posée prochainement).

Voirie communale d'intérêt communautaire. Prise en charge par la communauté de communes : goudronnage de la route qui part des poubelles de Narthoux jusqu'au Bouyssou et quelques retouches entre La Crouzette et la Pignarié.

Eclairage des communes : Suite au transfert de compétence concernant la maintenance de l'éclairage public par la SIERC, un inventaire des points lumineux de Saint-Christophe, fourni par Oya, doit être validé.

Une demande est faite à Oya de remplacer quatre poteaux bois par un seul poteau béton, au croisement entre Brésil et la route Jean Jaurès (pour l'instant, refus de Oya).

Un compte rendu de la réunion publique du 25 janvier sur la Maison Communale sera fait. Il y a eu une quinzaine de participants

Dépôt MAPA pour la Maison Communale.

Pour le Permis de construire de la Maison Communale, l'architecte Claire Vassal a déposé les premiers documents et complétera le dossier au fur et à mesure des demandes de l'administration. (délai de réponse pour le permis de construire : 5 mois)

Cependant notre collaboration s'arrêtera à ce stade, avec son accord, et nous ferons désormais affaire avec Eric Larroque et Emmanuel Gorgues de Carmaux (Architecte et Maître d'oeuvre). Ces professionnels reprennent les accords conclus avec Claire Vassal, au même taux : le paiement des architectes se fait sur la base d'un taux de 9 %, applicable aux travaux effectivement réalisés.

Nous prévoyons une légère augmentation du devis du fait de la géothermie.

Pour limiter le coût des architectes, ceux-ci ne suivront pas les aménagements extérieurs.

Projet passerelle. Vu le coût très élevé et le peu de subventions possibles, il est envisagé de faire la passerelle l'été prochain 2025 sur fonds propres, en collaboration avec Laparrouquial à 50/50. Montant de la passerelle et escalier 1 215 € (fournitures) plus 6 000 € de plots et terrassement. On va devoir compter sur le bénévolat ! Ces coûts sont à répartir entre les deux communes.

Espaces Verts : Une réunion de calage est prévue avec M. Nouviale qui assure l'entretien des espaces verts. Lui sera demandé : de décaler les tontes de mars-septembre à avril-octobre car en mars il n'y a pas suffisamment à faire ; de ne ramasser les feuilles des platanes plus qu'une seule fois au lieu de deux, avant le mois de novembre.

Courrier de M. et Mme Siksik des Casals : suite à l'effondrement de leur talus créant de fortes inondations, et après consultation de M. Gil, ancien maire, et de l'Agence des Maires, on a dû conclure que ce talus est du domaine privé. M. et Mme Siksik devront s'adresser aux propriétaires du pré qui les surplombe pour remédier aux affaissements du talus, et pour trouver une solution pour un grand arbre qui présente un risque pour les bâtiments.

Pour les pierres qui tombent dans leur pré sous le chemin public, les pierres seront enlevées et stockées provisoirement sur le côté du chemin jusqu'à ce que l'on ait l'opportunité de disposer d'un engin adapté pour les transporter.

Proposer une rencontre à M. Pascal Disant qui souhaite acquérir une parcelle de 70 ares appartenant à la mairie. A prévoir une visite du terrain pour étudier sa demande.

Un habitant de la commune a demandé s'il peut prendre du gravier au dépôt près de la route de Jouanens. C'est du gravier que l'on a récupéré pour que les habitants de la commune puissent éventuellement l'utiliser, après demande à la mairie.

En réponse aux articles publiés par Reprebus, et au mail reçu de M. Dalbiès au sujet de la démolition de la maison Montarry, et de la possibilité que les associations puissent participer à la réflexion sur les aménagements de la future salle :

-le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal du 17/12/2024 et le Compte-Rendu de la réunion publique du 25/01/2025 concernant la Salle Communale-Mairie qui va être diffusé prochainement devraient répondre aux interrogations.

- il est envisageable de poser une plaque commémorative à l'emplacement de la maison Montarry ;
- une réunion au sujet des aménagements de la salle est prévue pour des personnes intéressées, date à déterminer.

Séance levée à 12h30.

Prochain conseil municipal, date à définir

adresse du blog de la Commune : <https://saint-christophe-tarn.fr/>